ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 21 Novembre 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ, CAZEAUX, BERTHELOT, BOUVERAT, LECELLIER.
Excusé : M. CORBIERE.

Mairie à CDTIS.

VISAN : La Mairie nous informe de la fin des travaux sur le stade (pose de pare ballons).

CDTIS A MAIRIES

BEDARRIDES : Rendez-vous le lundi 25 à 9h00 pour classement du stade

MONTEUX : Rendez-vous le mardi 26 à 16h00 pour classement et éclairage

MAUSSANE : Rendez-vous le jeudi 28 à 9h30 pour classement stade

CDTIS à CRTIS

Dossiers de classement du terrain et de l'éclairage du stade ROMERO de MOURIES

DIVERS – INFORMATION

La Commission des Terrains est à la recherche d'un bénévole connaissant l'informatique

Président : M. Etienne RIPPERT ***Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT***